

CONCOURS CRÉATIF « LES RÊVES » **Dans le cadre du Festival FOCUS 2024**

Article 1- Objet du concours

Dans le cadre de Focus, festival d'arts et de création du campus, EVE organise du 07/12/2326/02/24, un concours sur le thème des rêves.

Tous les projets seront exposés lors de la semaine de Focus du 26/02 au 1/03 sur le Campus. Ce concours a pour but de valoriser à la fois vos projets, vos productions/ créations mais aussi de nous emmener avec vous dans vos rêves.

Article 2 – Conditions de participation

Le concours est ouvert à tout étudiant.e et/ou personnel de l'Université du Mans, seul.e ou en groupe.

Pour participer, envoyez votre œuvre (ci-après « La Création ») dans le respect des informations spécifiées à l'Article 3 et dans les délais qui leur sont impartis :

Lancement du concours : 07/12/2023

Date limite de dépôt par mail, ou au service culture : 26/01/2024

L'ensemble des documents est à envoyer à l'adresse mail suivante :

culture@univ-lemans.fr ou à déposer directement dans les locaux du service à EVE, avenue René Laennec.

La participation au concours est gratuite.

Elle implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité.

Article 3 – Critères de sélection

Tous les participants garantissent au service culture de l'Université du Mans la jouissance et l'exercice des droits attachés à la Création.

Aucune marque et plus généralement, aucun élément visuel portant atteinte à la vie privée ou au droit à l'image de tiers, ne devra y figurer. La Création ne devra pas comporter d'éléments à caractère diffamatoire, injurieux, pornographique, raciste, choquant, contraire à la loi ou portant atteinte aux bonnes mœurs.

Toute Création ne répondant pas à ces critères sera refusée.

Article 4 – Informatique et Libertés

L'ensemble des informations requises pour le concours telles que l'email, le nom et prénom, sont collectées et utilisées afin de permettre la tenue du concours.

Ces informations ne feront l'objet d'aucune communication ou cession à des tiers.

Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations les concernant, droits qui pourront être exercés sur simple demande adressée au service culture de l'Université du Mans.

Les données personnelles seront traitées conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978.

Article 5 – Responsabilité

Le service culture se réserve le droit d'annuler, d'écourter, de suspendre le concours si les circonstances l'exigeaient, et ce sans engager sa responsabilité.

Signature (daté et signé) :